

Et afin de faciliter le projet avec plus d'exactitude et promptitude, il est ordonné, que Mrs. Finlay, Harrison, Delery, Grant et Baby formeront un Comité, et rapporteront à son Excellence ausitot que possible, une liste des paroisses, et de toutes les seigneuries et concessions qu'elles contiennent respectivement, en spécifiant les dates de la création des paroisses, ainsi que les dates des brevets des seigneurs et autres concessions relevant de sa Majesté. Qu'à cet effet, ils fassent venir telles personnes et demandent tels papiers et archives, et prendront les voyes et moyens nécessaires pour obtenir l'assistance des Seigneurs, du Clergé, et des Officiers de Milice, pour parvenir à telles informations que le cas pourra exiger, ainsi que pour obtenir des rôles, ou listes, et les noms de tous mâles résidens en chaque paroisse agés de seize ans et au dessus, distinguant ceux depuis seize à dix-neuf, de ceux au-dessus de dix-neuf ans. Et en faisant aussi la distinction des Seigneuries, Fiefs, ou autres Concessions Royales où ils sont censés habitans résidens,

(Signé)

J. WILLIAMS.